

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 FEVRIER 2024

BUDGET 2024

BUDGET COMMUNAL

DOB

Débat d'Orientation Budgétaire

SAINT-JULIEN-DE-COPPEL - EVOLUTION DE LA POPULATION

CANTON DE BILLOM

EPCI : BILLOM COMMUNAUTE

STRATE DE POPULATION : 1 000 à 1 999 HABITANTS

I. Population au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024

Population municipale 1315

Population comptée à part 29

Population totale 1344

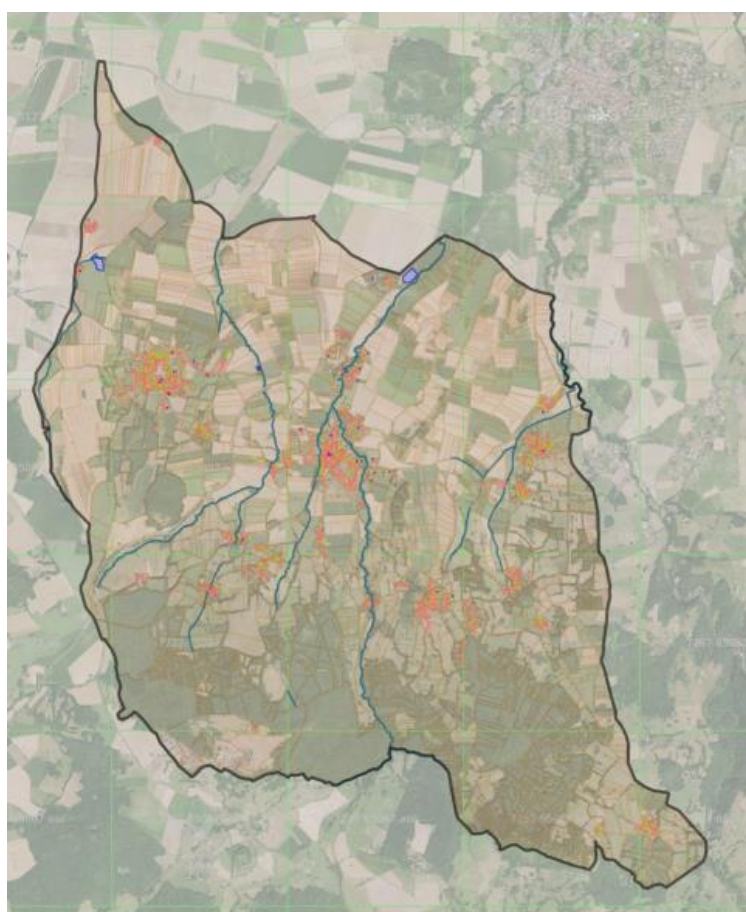
Évolution de la population

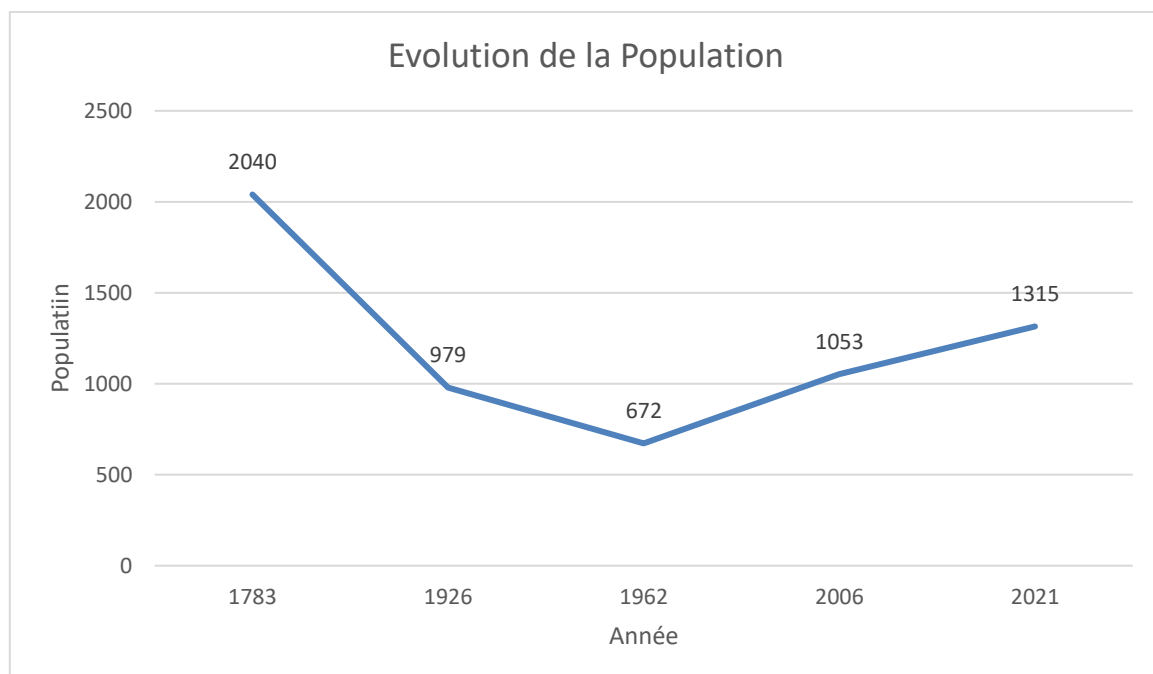
1783	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851	1901	1911	1921	1926
2040	2052	2331	2383	2176	2297	2204	2192	2208	1432	1280	1019	979

1931	1936	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2008	2013
959	870	772	752	672	647	608	707	867	902	1053	1100	1206

2018	2019	2020	2021
1283	1299	1309	1315

Sources : Insee, RP2021 (géographie au 01/01/2023)





Comparaison nationale

Naissances – Décès en 2023

Indicateurs	Saint-Julien-de-Coppel	France
Naissances domiciliées	12	678 000
Décès domiciliés	7	631 000

Population et ménages

Indicateurs	Saint-Julien-de-Coppel	France
Population	1 315	67 162 154
Densité de population (hab/km ²)	60,8	106,2
Superficie (km ²)	21,5	632 702,3
Nombre de ménages	548	30 222 685

**Evolution annuelle moyenne de la population par rapport
à la population nationale entre 2013 et 2020**

Indicateurs	Saint-Julien-de-Coppel	France
Variation de population (%)	1,2	0,3
- due au solde naturel (%)	0,7	0,3
- due au solde entrées/sorties (%)	0,5	0

Logements

Indicateurs	Saint-Julien-de-Coppel	France
Nombre de logements	646	36 815 787
Part des résidences principales (%)	84,8	82,1
Part des résidences secondaires (%)	4,1	9,7
Part des logements vacants (%)	11,1	8,2

Emploi – chômage au sens du recensement

Indicateurs	Saint-Julien-de-Coppel	France
Emploi total au lieu de travail	107	27 035 139
dont part des emplois salariés (%)	60,7	86,5
Taux d'activité des 15 à 64 ans (%)	81,2	74,5
Taux de chômage des 15 à 64 ans (%)	10,3	13,4

Comparaison avec Billom Communauté 2020

- **Saint-Julien-de-Coppel**

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	647	608	707	867	902	1 122	1 221	1 309
Densité moyenne (hab/km ²)	30,0	28,2	32,8	40,3	41,9	52,1	56,7	60,8

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

- **Billom Communauté**

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	14 893	15 140	16 463	17 928	19 585	23 908	25 358	25 917
Densité moyenne (hab/km ²)	53,9	54,8	59,5	64,8	70,8	86,5	91,7	93,7

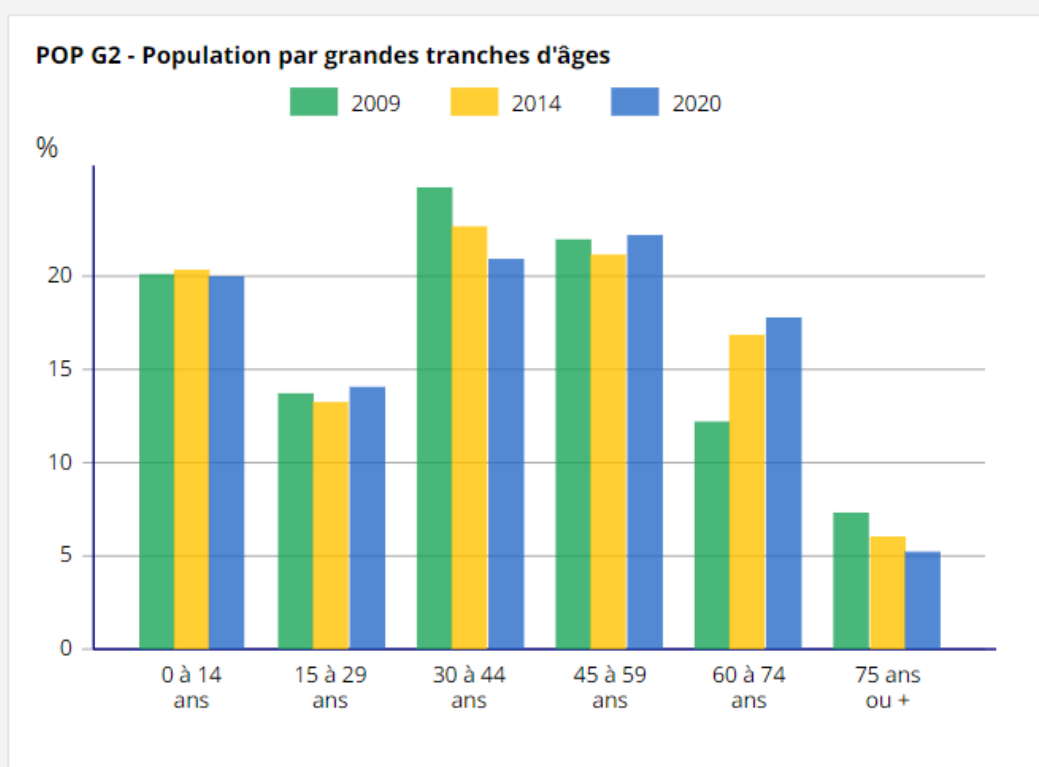
(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

- **Saint-Julien-de-Coppel**

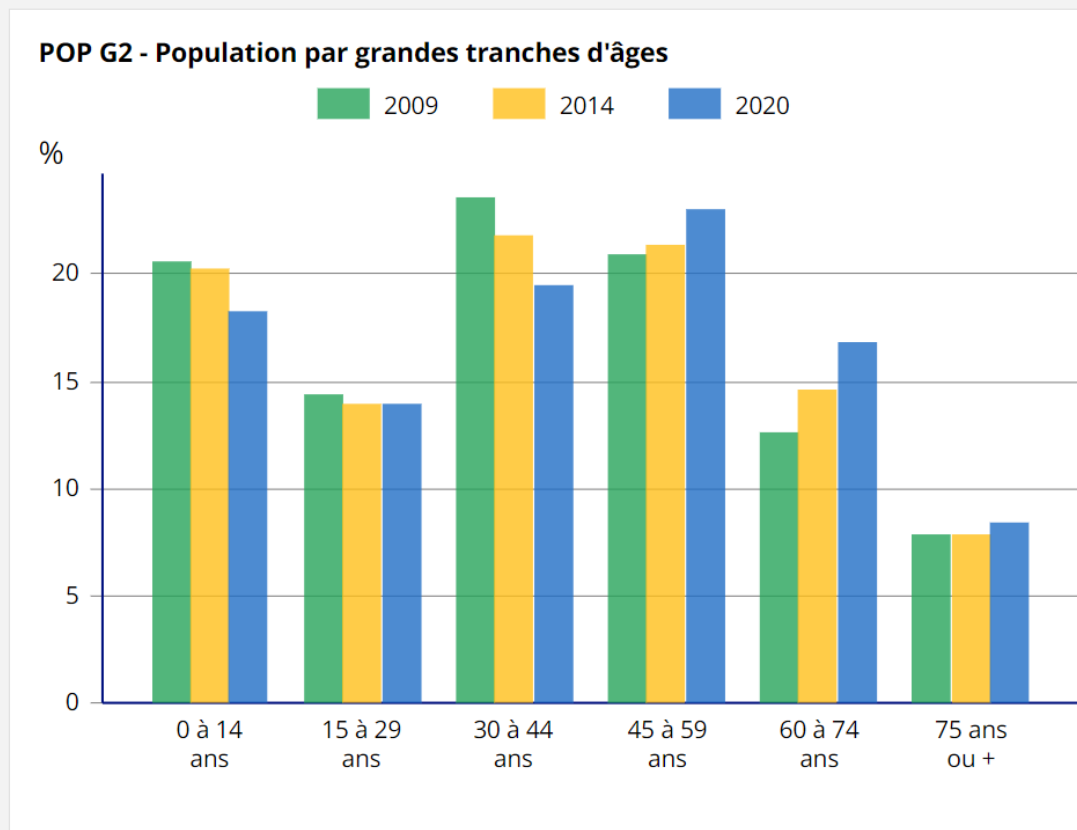
POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

- **Billom Communauté**

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

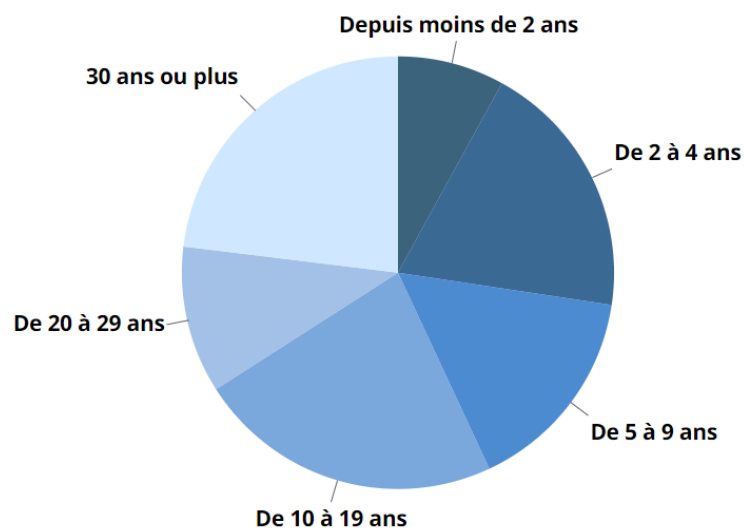


ources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

- **Saint-Julien-de-Coppel**

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020

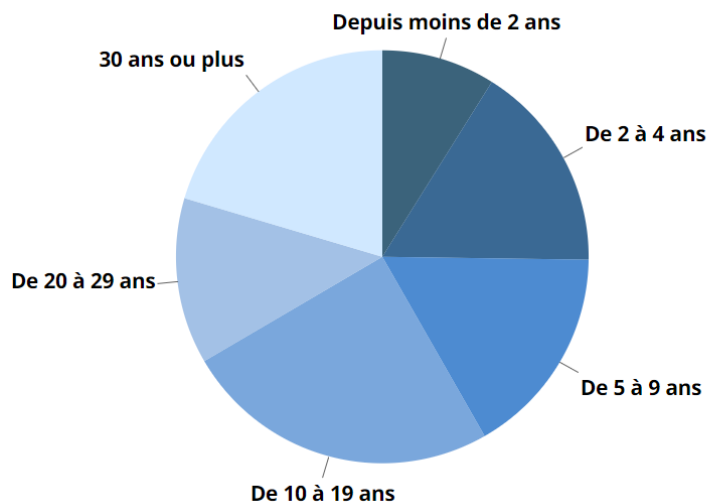


Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

- **Billom Communauté**

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020

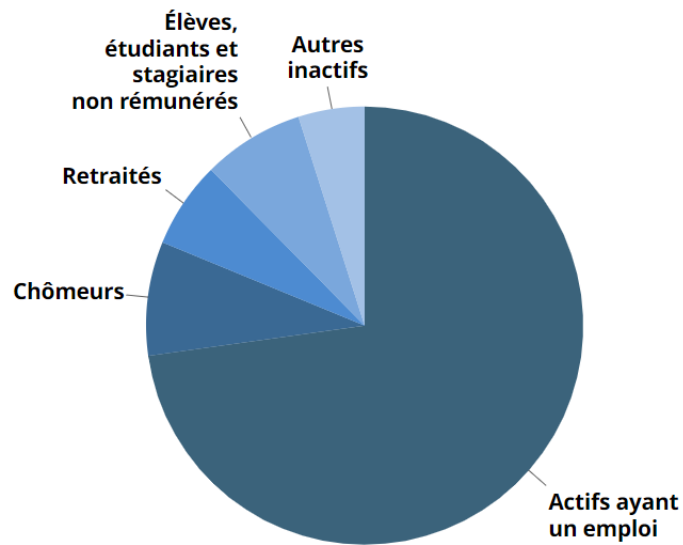


Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

- **Saint-Julien-de-Coppel**

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020

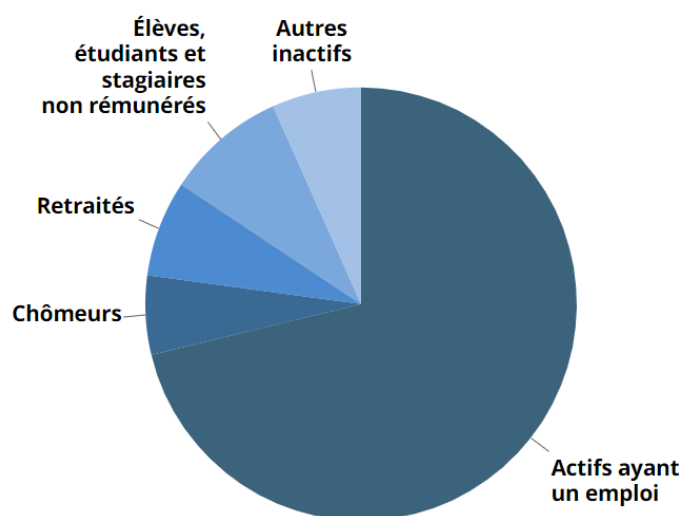


Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

- **Billom Communauté**

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020

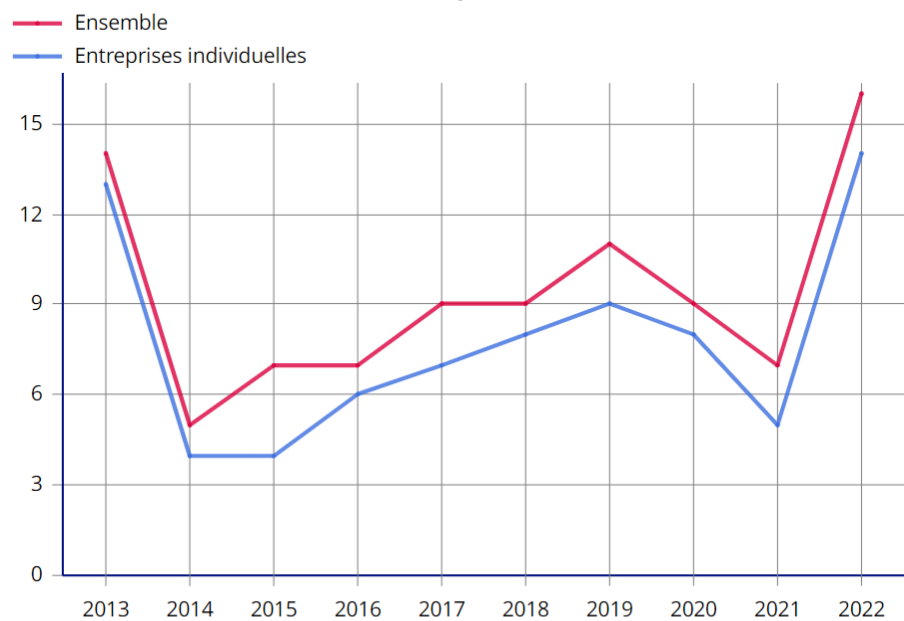


Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

- **Saint-Julien-de-Coppel**

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises

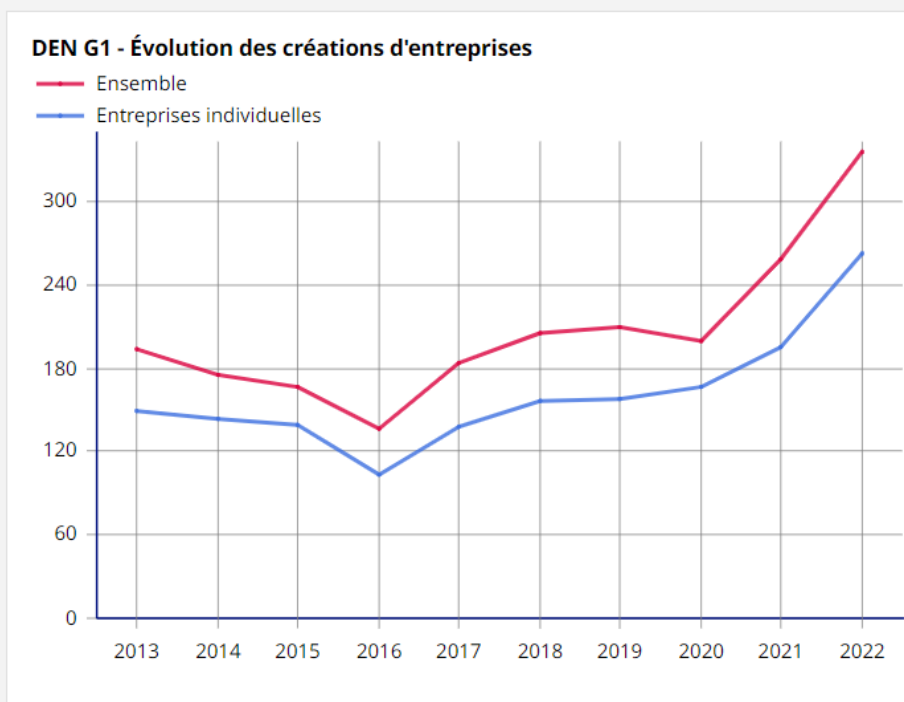


Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2023.

- **Billom communauté**

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2023.

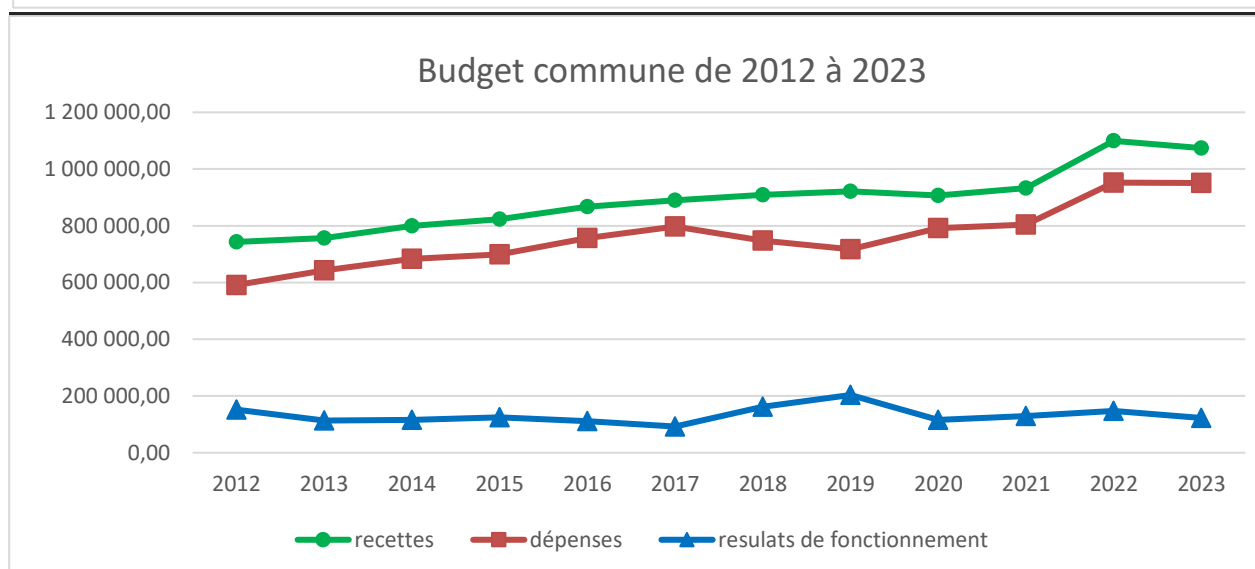
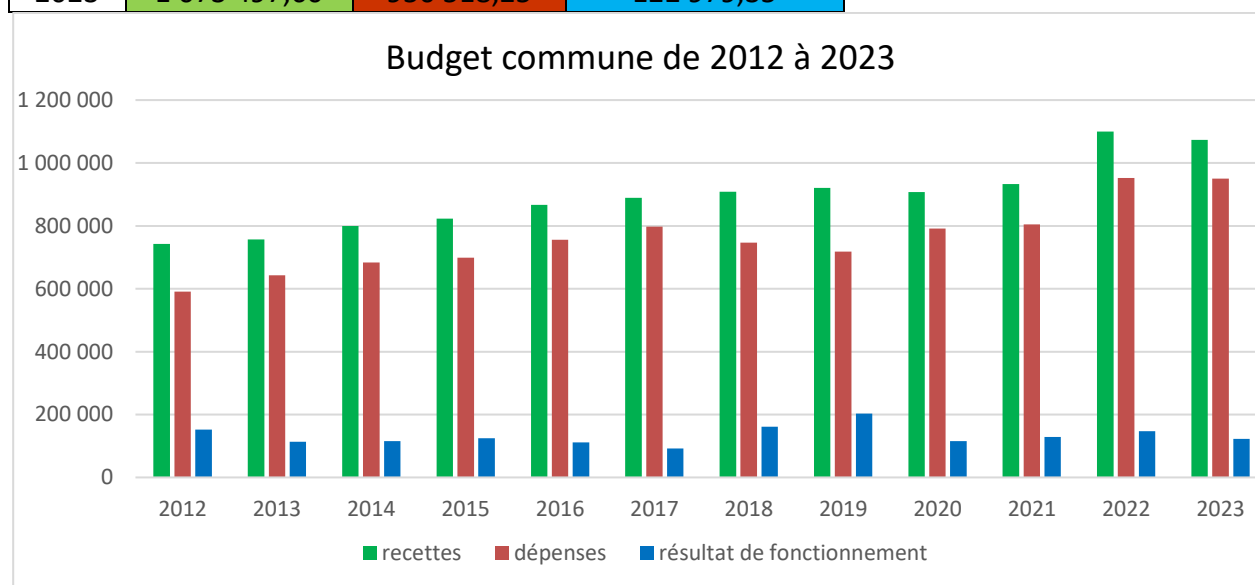
- **Commune de Saint-Julien-de-Coppel**

Ressources humaines			
Effectif global 2023	11		
Nombre d'agents titulaires par catégorie	C	B	A
	10	0	1

Services	Statut	Nombre	ETP
Administratif	Titulaire	2	2
	Non titulaire	0	0
Technique	Titulaire	2	2
	Non titulaire	0	0
Scolaire/périscolaire	Titulaire	5	3,9
	Non titulaire	2	0,9
TOTAL		11	9,8

II. Récapitulatif du budget fonctionnement commune de 2012 à 2023

ANNEE	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS FONCTIONNEMENT
2012	743 105,00	591 221,00	151 884,00
2013	756 661,00	643 066,00	113 595,00
2014	799 245,00	683 664,00	115 581,00
2015	823 234,00	698 900,00	124 334,00
2016	867 158,00	756 185,00	110 973,00
2017	889 583,00	797 252,00	92 331,00
2018	908 693,00	747 153,00	161 540,00
2019	921 102,13	717 666,80	203 435,33
2020	907 109,00	791 936,00	115 173,00
2021	933 185,03	804 279,90	128 905,13
2022	1 099 506,17	952 241,47	147 264,70
2023	1 073 497,60	950 518,25	122 979,35



Compte administratif entre 2020 et 2023

Recettes :

BP 2024 :

CA 2023 : 1 073 497 €

CA 2022 : 1 099 506 €

CA 2021 : 943 324 €

CA 2020 : 916 109 €

Dépenses :

BP 2024 :

CA 2023 : 950 518 €

CA 2022 : 952 241 €

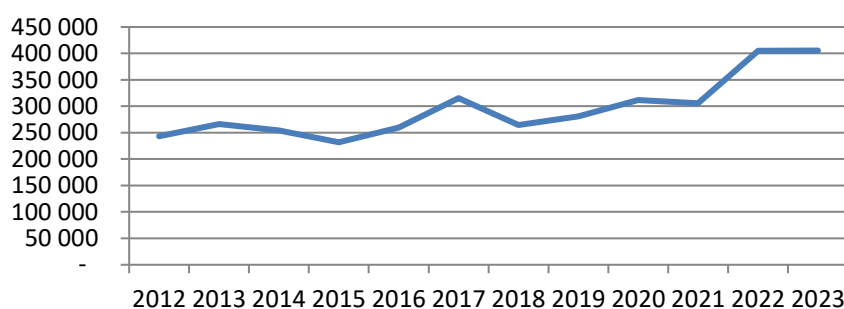
CA 2021 : 804 279 €

CA 2020 : 791 936 €

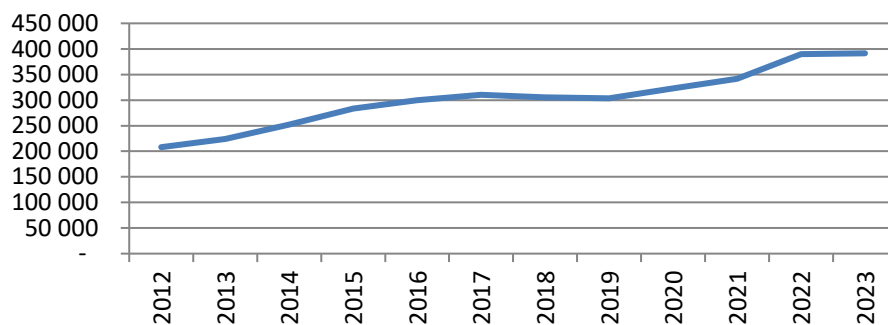
IV Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Chapitre 011 Charges à caractère général	243 425	266 485	253 899	231 798	259 671	315 301	264 657	280 970	311 502	305 516	404 960	405 408
Chapitre 012 Personnel et frais assimilés	208 076	224 105	252 258	283 680	299 558	310 382	305 417	303 223	322 896	341 893	389 743	391 452
Chapitre 022 Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chapitre 023 Virement à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Chapitre 042 Opérations d'ordre	8 707	14 178	17 079	15 646	9 719	8 047	11 647	14 564	14 842	14 836	14 977	10 078
Chapitre 65 Autres charges gestion coura	126 767	134 870	157 658	163 855	174 849	148 493	110 140	103 353	125 007	129 515	124 631	130 498
Chapitre 66 Charges financières	4 246	3 428	2 770	3 562	12 388	13 934	12 925	13 058	15 189	11 318	10 589	9 850
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	-	-	-	359	-	1 095	42 367	2 500	2 500	1 203	7341	3000
Chapitre 68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	231
TOTAL DEPENSES	591 221	643 066	683 664	698 900	756 185	797 252	747 153	717 668	791 936	804 281	952 241	950 517

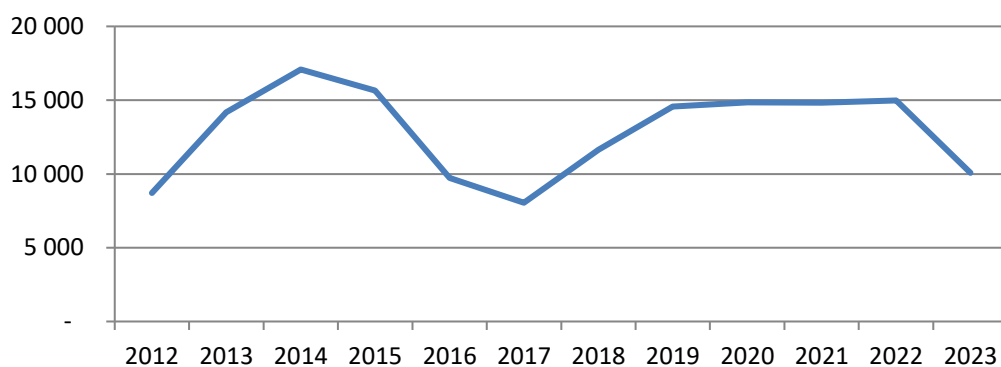
Chapitre 011 Charges à caractère général



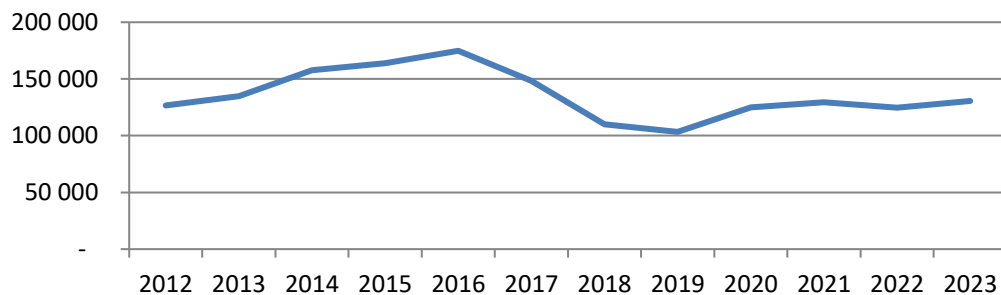
Chapitre 012 Personnel et frais assimilés



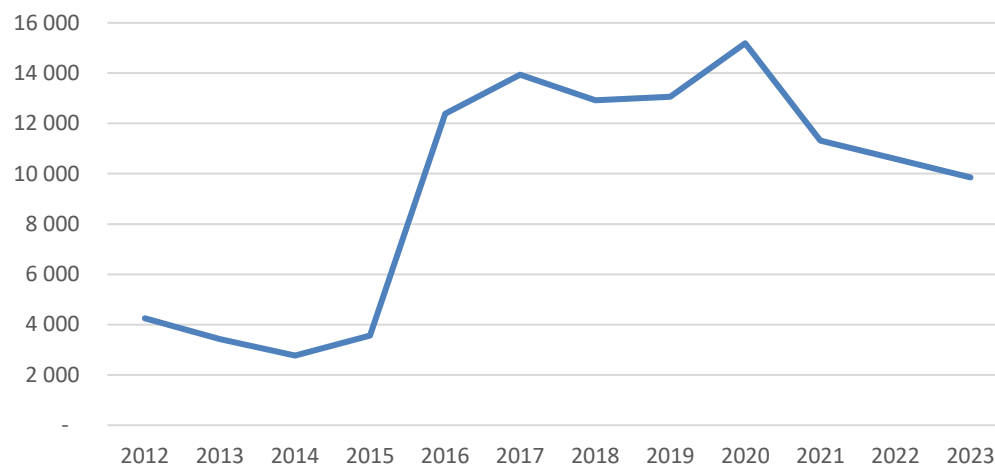
Chapitre 042 Opérations d'ordre



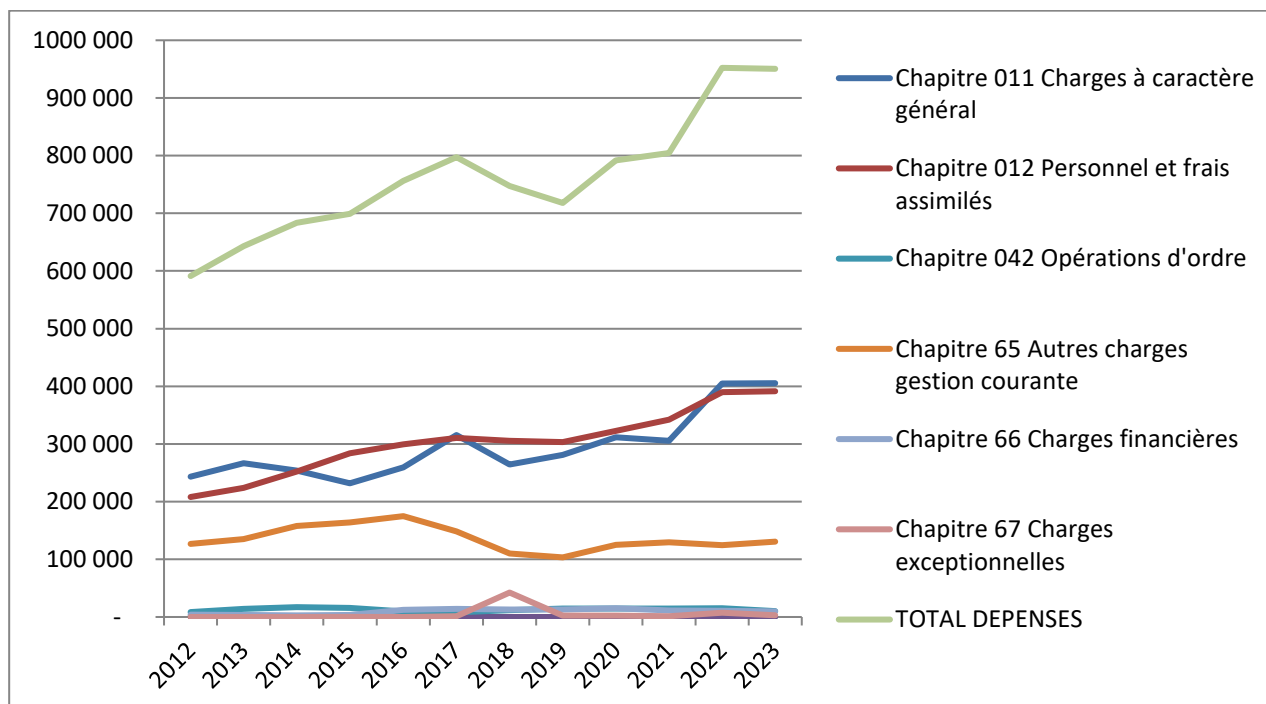
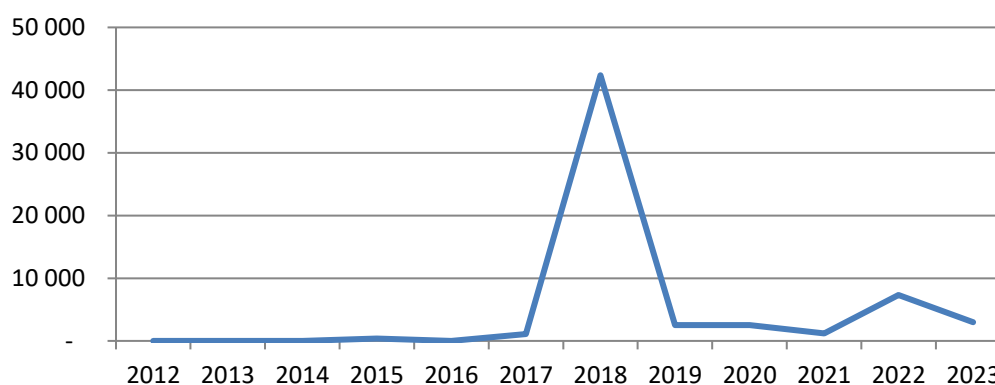
Chapitre 65 Autres charges gestion courante

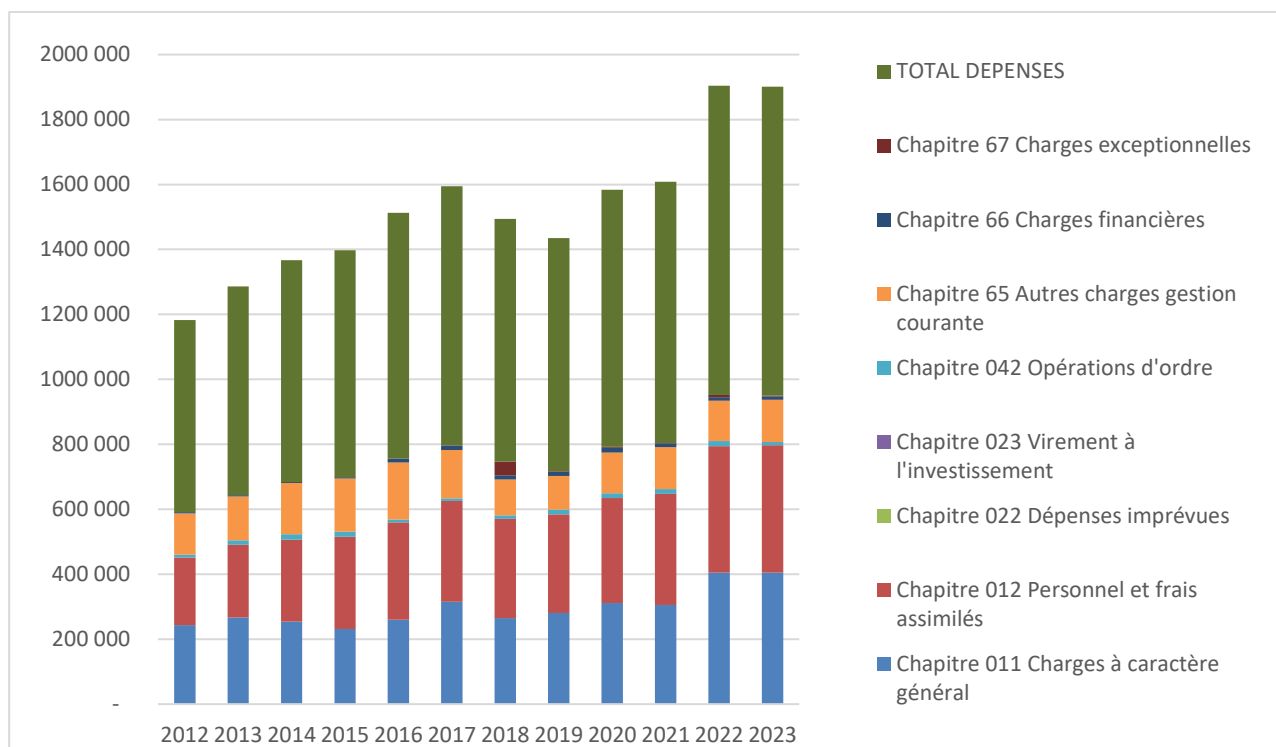


Chapitre 66 Charges financières



Chapitre 67 Charges exceptionnelles





Chapitre 011 - Stabilisation des charges à caractère général : + 448 € (+ 0,11%)

Article 60611 Eau et assainissement : - 2 408 €. Régularisation de la situation : année dernière abonnement et consommations 2021 payés en 2022 + tout ce qui concerne 2023 a été payé sur 2023

Article 60612 Energie – Electricité : + 13 782 € malgré la prolongation en 2023 du bouclier tarifaire qui comprend une hausse limitée des tarifs du gaz et de l'électricité de 15% pour les petites communes + hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) de 10% le 1^{er} août 2023

Article 60621 Combustibles (fioul et gaz) : - 4 537 € année 2022 : surfacturation au mandat 721 correspondant au chauffage de l'école du 13 juin au 28 juin consommation de 3 084 m³ équivalent à 80 663 kWh soit 6 614€ HT. Mauvais relevé du compteur. Un avoir de 7 209,40 € a été déduit des factures 2023 soit **au final une hausse de 2 672 €** malgré la prolongation en 2023 du bouclier tarifaire.

Exemple de tarifs :

- Electricité Heures Pleines Hiver du 15/10/2023 au 14/11/2023 : **68,517 c€/kWh**
- Electricité Heures Creuses Hiver du 15/10/2023 au 14/11/2023 : **34,432 c€/kWh**
- Electricité Heures Pleines Eté du 15/10/2023 au 14/11/2023 : **35,251 c€/kWh**
- Electricité Heures Creuses Eté du 15/10/2023 au 14/11/2023 : **26,485 c€/kWh**

Article 60622 Carburants : + 400 €. Le prix du litre du gazole est sensiblement identique à celui de 2022.

Article 60623 Alimentation : + 2 055 € soit une augmentation de 6,69% par rapport à 2022. L'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) est de 5,83 en moyenne sur 2023.

L'IPCH est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année.

A noter que l'inflation a fortement baissé au cours de l'année 2023, passant de 7,3% en glissement annuel au mois de février à 3,9% en novembre. Cette baisse est portée notamment par le recul de l'inflation de l'alimentation et des produits manufacturés.

Les produits bio conformes au PNNS (Programme national nutrition santé) ont quant à eux augmenté de plus de 10% en 2023. La loi Egalim instaure au moins 20% de produits bio en restauration collective ; à la cantine de Saint-Julien-de-Coppel, nous en sommes à 40%.

Article 60632 Fournitures de petit équipement : - 2 994 € Arrêt maladie de Philippe PETIT, moins de travaux réalisés

Article 60633 Fourniture de voirie : - 30 057 € Moins de travaux de réfection des routes
La commune a beaucoup fait appel au SIVOM pour les travaux de voirie (compte 615231)

Article 615231 Voiries : + 13 782 € : SIVOM : 102 401 € contre 99 998,18 € en 2022 et 47 506 € en 2021

Article 6156 Maintenance : - 3 809 €. Moins d'interventions sur site

Article 6227 Frais d'actes et de contentieux : + 2 883 € Beaucoup d'affaires en cours.

Article 6283 Frais de nettoyage des locaux AZUR 21 552 € contre 19 420 € en 2022 soit une augmentation de 2 131 €

Chapitre 012 Stabilisation des charges du personnel : + 1 709 € (+ 0,44%)

Article 6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle : - 8 000 € Fin du contrat d'apprentissage de Marie HUGUET le 17 juillet 2023

Article 6411 Personnel titulaire : + 3 773 €. Revalorisation du point d'indice dans la fonction publique territoriale de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, + prise en compte du « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui évalue la masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents à effectif constant (avancements de grades et promotions internes [glissement] advancements d'échelons [vieillesse])

Article 6413 Personnel non titulaire : + 5 778 €

Emploi d'un adjoint technique contractuel du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 1^{er} avril 2023 : 6 516 € avec 1 841,87 € de prime précarité

Emploi d'un adjoint technique contractuel du 1^{er} octobre à décembre 2023 (4 jours/semaine) : 3 386 €

Emploi d'un CDD (année scolaire) pour surveillance cours : 1 614 €

Article 6417 Rémunérations des apprentis : - 2 470 € Fin du contrat d'apprentissage de Marie HUGUET le 17 juillet 2023

Article 64508 Cotisations aux autres organismes sociaux : +6 670 € VIVINTER soit 18 347 € en 2023 contre 11 677 € en 2022 : les remboursements des indemnités journalières s'élèvent en 2023 à 23 206 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : + 5 867 € (+ 4,71%)

Augmentation moins forte par rapport aux 139 896 € prévus dans le budget

Article 65311 Indemnités : + 691 € Revalorisation du point d'indice dans la fonction publique territoriale de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023

Article 65313 Cotisations de retraite : + 592 € Augmentation des pensions de retraite de base de 0,8% en janvier 2023

Article 6553 Service d'incendie : + 1 829 €

Article 657358 Autres groupements : + 204 € de cotisation à Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme

Article 657362 CCAS : + 1 114 € de subvention communale

Article 65888 Autres subventions exceptionnelles: + 401 € (remboursements de trop perçu sur charges 2022 des locataires des logements communaux, régularisation ADS avec Billom communauté

V Investissements

Dépenses : 275 241 €

- Jeux extérieurs enfants à St Julien : 24 295 € TTC
- Terrain de foot : Pare ballon côté sud : 15 096 € TTC (reste à charge pour la commune : 5 416,20 € TTC)
- 1 vitrine au terrain de foot + 3 abris de bus : 1 153,29 € TTC
- Atelier municipal : Achat d'un plateau de coupe tracteur Iseki : 2 784 € TTC
- Voirie le Chalard et Lassias : 104 851,80 € TTC + 5 136 € ADIT = 109 987,80 € TTC sur 110 891,30 € TTC en travaux voirie (reste à charge pour la commune : 71 964 € TTC)
- Aménagement du restaurant scolaire : 12 689,95 € TTC (reste à charge pour la commune : 4 607,47 € TTC)
- Aménagement de la salle des fêtes : 31 154,57 € TTC
- Planche de rive pour le toit de la salle des fêtes : 483 € TTC
- Installation composteur à St-Julien : 903,50 € TTC
- Frais études (PAD, Travaux voirie Contournat, mur cimetière) : 21 102 € TTC

Recettes : 89 936 €

- 34 707€ de FCTVA
- 10 087 € Versement solde du FIC 2017 (rue du 16 décembre 1943)
- 26 982 € Taxe d'aménagement contre 22 811,82 € en 2022

Résultat investissement : - 185 304,89 € (subventions pas encore perçues)

VI Emprunts en cours

Deux emprunts restent à la commune :

- A la caisse française de financement local de 800 000 € du 1^{er} juin 2016 au 1^{er} mars 2036 pour l'extension du groupe scolaire,
- A la banque postale de 99 999 € du 11 décembre 2018 au 1^{er} février 2031 pour la rue du 16 décembre 1943.

VII Loi de Finances du 29 décembre 2023 pour 2024 - Principales dispositions pour les communes

- ✓ Evaluation des recettes et dépenses au niveau national

Dépenses de fonctionnement : + 5,8 % les (226,2 milliards d'euros) - Plus fort taux d'évolution depuis près de 16 ans (transferts de compétences au titre de l'Acte II de la décentralisation.

les intérêts de la dette marqueraient un net rebond, en lien avec la forte hausse des taux d'intérêt entamée en 2022 (cf. Perspectives page 14) : + 21,0 %

Les dépenses de personnel (80 milliards d'euros) intégreraient de nouveau plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements : la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1^{er} juillet 2023

Les charges à caractère général : 57,4 milliards d'euros (achats d'énergie, de fournitures, de petit équipement, dépenses d'entretien et réparation, contrats de prestations de services...)



Recettes fiscales (172,8 milliards d'euros) de + 3,2 %.

En particulier : au titre des taxes foncières par la forte revalorisation des bases prévue à + 7,1 %.

la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB, 39,7 milliards d'euros), dont bénéficie le bloc communal, serait en nette hausse, de + 9,6 %.

Les participations de l'État, de l'Europe ou d'autres organismes publics (14,9 milliards d'euros - CNSA, CAF...) : + 4,6 %



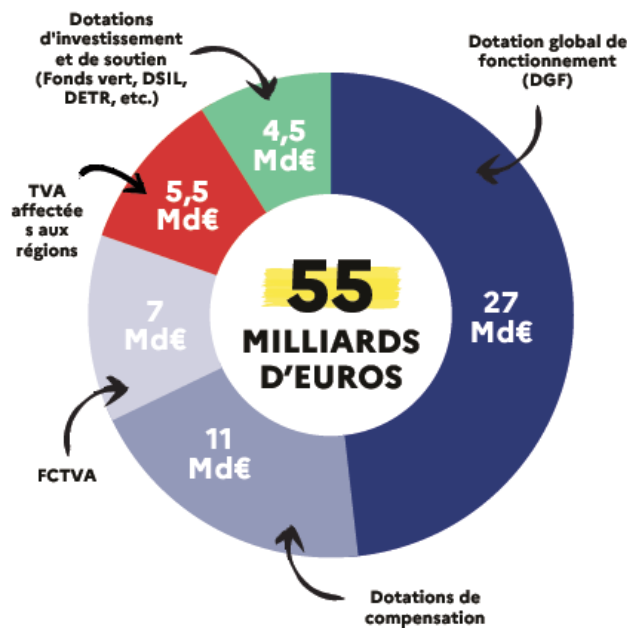
Le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE, 7,5 milliards d'euros) augmenterait de 5,4 %.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO, 17,0 milliards d'euros) net recul

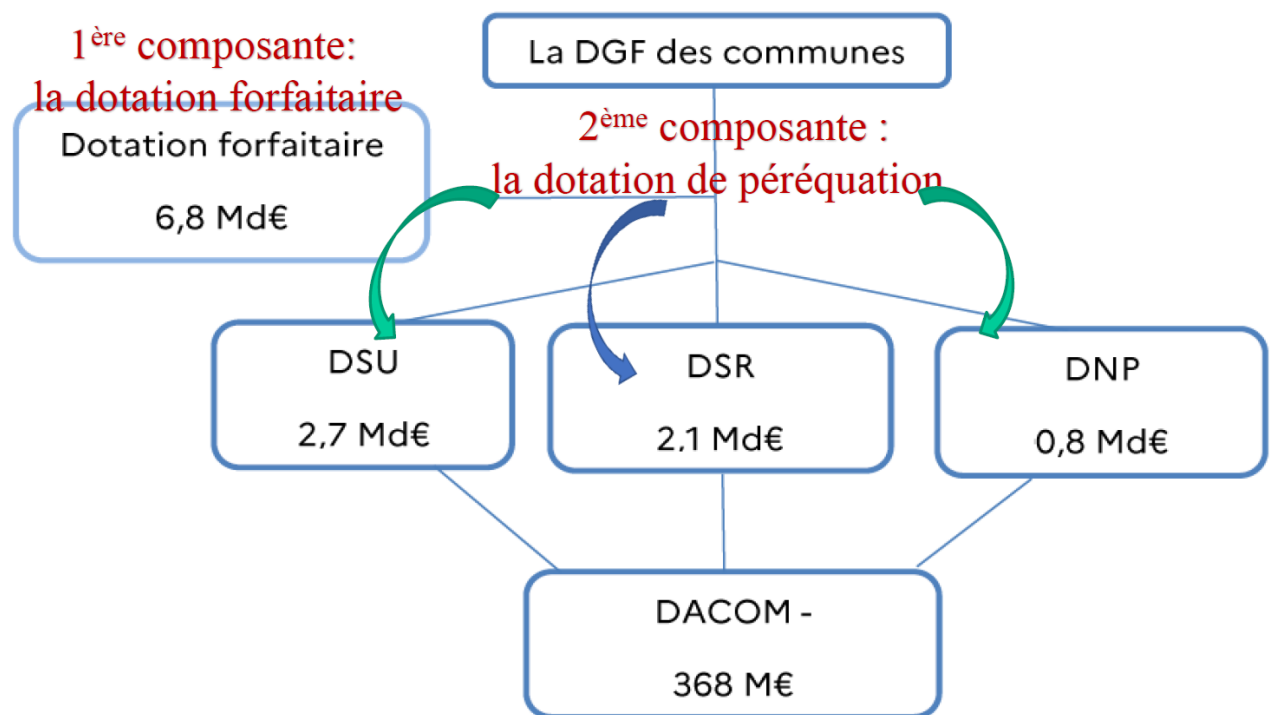
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lien avec la VLC (TEOM, 8,8 milliards d'euros), composés de la vente de produits (eau, bois...), redevances d'utilisation du domaine et service : +5,6 % après une croissance de 11,5 % en 2021 et de 8,7 % en 2022.

- ✓ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 27,1 Md€

RÉPARTITION DU SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS EN 2024



La loi de Finances 2024 revalorise de + 320 M€ la DGF du bloc communal. L'essentiel est affecté aux dotations de péréquation des communes (+ 150 M€ sur la DSR, dont 60 % devront être affectés à la part péréquation, et + 140 M€ sur la DSU), le solde de 30 M€ alimentant la dotation d'intercommunalité.



✓ Rappel 2023 pour Saint-Julien-de-Coppel

D.G.F. montant total	272 453 €
Dotation élu local (DPEL)	255 €
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	124 601 €
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	36 924 €
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	57 675 €
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	53 253 €
Dotation biodiversité et aménités rurales	5 363 €

✓ Filet de sécurité

Pour atténuer la hausse des tarifs de l'électricité, le gouvernement maintient cette année le bouclier tarifaire et prolonge l'amortisseur électricité dont le seuil de déclenchement est cependant relevé à 250 €/MWh (contre 180 €/MWh).

✓ Stabilisation des dotations d'investissement

- DETR : (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dans le Puy de Dôme : Environ 13 M€ en 2024
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le Puy de Dôme Environ 5 M€ en 2024
- FONDS vert dans le Puy de Dôme Environ 10 M€ en 2024
Il répond à un triple objectif :
 - renforcer la performance environnementale ;
 - adapter les territoires au changement climatique ;
 - améliorer le cadre de vie.
- FIC (Fonds des initiatives communales) de 2023-2026 : une enveloppe globale qui passe de 24 M€ à 48 M€ et un taux de subventionnement qui peut atteindre 40% pour les communes de moins de 2000 habitants.

✓ FCTVA

Rappel des règles de calcul : 16,404% du montant TTC de la dépense.

✓ Révision des valeurs locatives : de 2023 à 2026

Poursuite de la réforme fiscale avec la révision de la valeur locative des locaux d'habitation (actuellement basée sur un loyer théorique au prix du marché au 1^{er} janvier 1970, revalorisé chaque année de manière forfaitaire) pour être en cohérence avec le marché actuel.

VIII Projets réalisés en 2023

- ✓ Aménagement du restaurant scolaire : 12 089,95 € TTC
 - Cuisine (achat d'un four, robot pâtissier, éplucheuse) : 8 789,95 €
 - Prestations intellectuelles (nutritionniste) : 3 900 €
- ✓ Aménagement de la salle des fêtes : 31 154,57 € TTC
 - Cuisine (achat d'un four, plaques électriques), zinguerie, travaux de sortie de toiture...
 - Planche de rive pour le toit : 483 €
- ✓ Jeux extérieurs enfants à St Julien : 24 295 € TTC
- ✓ Réfection des chemins communaux et des fontaines :
 - Chemin de muriers à Contournat : 4 539 € TTC
 - Chemin de la Chéride : 4 805 € TTC
 - Talus chemins aux coins et à Roche : 1 023 € TTC
 - Nids de poules Les Antoinettes et la Rouveyre : 2 280 € TTC
 - Enrobé à Lassias : 1 853,50 € TTC
 - Poursuite des travaux des chemins ruraux avec l'aide des agriculteurs : 770 € TTC (Manque une facture de Colas pour environ 10 000 €)
 - Fontaine de Roche : 1 216 € TTC
 - Fontaine de Coppel : 1 342 € TTC

- ✓ Assainissement Contournat : 921 367,29 € HT (en cours)

Pour la commune : 373 676,16 € HT

Pour le SIAREC : 276 514,35 € HT

Pour le SMEA Basse Limagne : 271 176,78 € HT

DETR 2022 150 000 € HT de subvention obtenue le 14 juin 2022

Démarrage du chantier le 4 décembre 2023.

- ✓ Voirie Le Chalard et Lassias : 87 376,50 € HT

FIC 2023 : 33 498 € subvention attribuée et demandée (pas encore versée)

Reste à charge pour la commune : 53 878,50 €

- ✓ Pare-ballons : 11 095 € HT + réactualisation avril 2023 : 12 580 HT +1 485

REGION 2022 : 2 219 € HT subvention attribuée le 29 mars 2023 (demandée mais pas encore versée)

LIGUE DE FOOT 2022 : 5 547,50 € HT subvention accordée le 25 mai 2022 (demandée mais pas encore versée)

CLUB DE FOOT 2021 : 300 € HT subvention accordée (demandée mais pas encore versée)

Reste à charge pour la commune : 3028,50 € HT

- ✓ PAD de la commune : coût de l'opération 25 590 € HT

Subvention du conseil départemental : 9 000 € HT subvention accordée le 17 décembre 2021

Reste à charge pour la commune 16 590 € HT

VIII Projets 2024

- ✓ **Optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public** : 16 000 € HT

France RELANCE : 11 200 € HT

Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme : 3 200 € HT

Reste à charge pour la commune : 1 600 € HT.

- ✓ **Remplacement du parc de l'éclairage public par du LED** : 123 000 € HT

Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme : 61 500 € HT

Reste à charge pour la commune : 61 500 € HT.

- ✓ **Mise en sécurité de l'aire de jeux (portillon + clôture) de Saint-Julien** dans la cadre de Bonus ruralité : coût de l'opération 30 000 € HT

REGION 2023 : 12 000 € En attente de réponse (dépôt dossier le 9 juin 2023)

Reste à charge pour la commune : 18 000 € HT

- ✓ **Bâche incendie** : coût de l'opération 44 000 € HT DETR 2023 9 000 € HT subvention accordée le 1^{er} juin 2023

FIC 202317 600 € HT subvention accordée le 31 octobre 2023

Reste à charge pour la commune 17 400 € HT

- ✓ **Mur de Contournat** : coût de l'opération 104 067 € HT

FIC 2022 18 336 € HT subvention accordée le 14 décembre 2022

DETR 2021 31 220,10 € HT subvention accordée le 04 juin 2021

Reste à charge pour la commune 54 510,90 € HT

Commentaires : Achat de la parcelle ZB 261 par l'EPF-SMAF (parcelle où il y a le mur)
Convention de gardiennage en cours

- ✓ **Relevé topographique** pour les cimetières de Contournat et de Saint-Julien : 8 000 € TTC

- ✓ **Toiture de l'annexe de l'église de Saint-Julien** : coût de l'opération 14 392,50 €

DSIL 2023 5 757 € HT subvention non accordée

REGION 2023 5 757 € HT subvention demandée le 3 mars 2022 en attente de réponse

Reste à charge pour la commune 2 878,50 €

Commentaires : La déclaration préalable a été acceptée le 1^{er} décembre 2023. Elle concerne des travaux de rénovation de la charpente, et de remplacer les pannes, chevrons et volige. Il sera mis en place des tuiles terre cuites.

- ✓ **Traitement acoustique de la salle de restauration scolaire** : 13 065 € (dossier de financement en cours)

DETR 2024 5 200 €

Reste à charge pour la commune 5 226 € HT

- ✓ Installation de 21 panneaux photovoltaïques de 425 Wc (total 9 Wc) par Habitat énergie : coût de l'opération 17 000 € HT

Solaire Dôme 2023 : 5 000 € subvention accordée le 10 juillet 2023
Reste à charge pour la commune 12 000 € HT

Commentaires : La déclaration préalable a été déposée le 16 janvier 2024.

- ✓ Installation d'un panneau Halt o stop : 1 760 € HT : coût de l'opération : 0 € (pris en charge par Billom communauté)
- ✓ Eléments supplémentaires pour l'estrade de la salle des fêtes : 6 000 € TTC

Bâtiments :

Salle des fêtes :

- Ajout d'une crédence dans la cuisine,
 - Installation d'un évier sur pieds dans le local associatif
 - Remplacement de la porte d'entrée par une porte métallique
 - Installation de stores à rouleaux occultants sur parties extérieures côté ouest
- Réflexion sur l'achat d'un congélateur armoire

Maison des associations :

- Changement des ventilo-convecteurs
- Installation d'un destratificateur d'air
- Faire travaux accès PMR +WC
- Réfection de la salle « Colline »

Mairie :

- Remplacement de la fenêtre ouest de la salle des mariages

Ancien Local des pompiers à Contournat :

- Réaménagement du rez de chaussée pour éventuellement installer un distributeur à pains

Groupe scolaire, bâtiment 2018 :

- Mise en place de stores
 - Traitement acoustique de la salle de restauration scolaire
- Réflexion sur la mise en place d'une climatisation

Groupe scolaire, bâtiment 1981 :

- Mise en place d'une grille et d'une moustiquaire façade ouest

Groupe scolaire, bâtiment 1991

- Réflexion sur l'isolation du bâtiment et sur une extension éventuelle du local buvette/sanitaires de la pétanque

Chapelle de Contournat

Don de 1 200 € à la Fondation du Patrimoine

Réfection des chemins communaux :

- Lieu-dit la Guesle
- Installations dos d'âne vers la Tourelle et à l'entrée de Contournat
- Réfection voirie Serpes, Rongheat, Contournat : demande de FIC
- Aménagement du PEI à Saint Cirgues

Cimetières

- Relevé topographique des cimetières
- Vidage des caveaux : 20 000 €

Matériel

- Remplacement d'une tondeuse et du matériel roulant pour l'hiver
 - Achat de tables et chaises pliantes pour le local de la pétanque
 - Achat pour la salle des fêtes un micro-ondes et une cafetière
- Réflexion sur le remplacement du camion